

# Et si j'obtenais un poste de direction à la rentrée 2015

SE-Unsa 68

<http://sections.se-unsa.org/68>

[68@se-unsa.org](mailto:68@se-unsa.org)

03 89 45 12 17

***Le mouvement va commencer. Pour vous aider à faire vos choix, le SE-Unsa vous informe des conséquences financières d'un poste de direction selon le nombre de classes.***

## Une bonification indiciaire (BI)

- Classe unique : 3 pts (13,89 € bruts/mois)
- 2-4 classes : 16 pts (74,08 € bruts/mois)
- 5-9 classes : 30 pts (138,91 € bruts/mois)
- 10 classes et plus : 40 pts (185,21 € bruts/mois)

+

## Une « nouvelle » bonification indiciaire (NBI)

Direction d'école : 8 pts (37,04 € bruts/mois)

+

## Une indemnité de sujétions spéciales (ISS)

- Part fixe : 1295 €/an soit 108 € bruts/ mois
- Part variable :
  - Directeurs 1-3 classes : 500 €/an soit 42 € bruts/mois
  - Directeurs 4-9 classes : 700 €/an soit 58 € bruts/mois
  - Directeurs 10 classes et + : 900 €/an soit 75 € bruts/mois

### Exemple :

*Pour une direction 4 classes, cela donne :*

- 16 pts de BI + 8 pts de NBI soit 111€ mensuels bruts (environ 90€ nets)
- ISS de 108 € bruts (part fixe) et de 58 € bruts (part variable) soit 166 € mensuels bruts (environ 138 € nets)

*Soit en tout environ 228€ par mois nets.*

**Depuis la rentrée dernière, grâce à l'intervention du SE-Unsa, l'ISS annuelle a augmenté de 400€.**

**Utile avant tout !**

